

Ville de
Breil sur RoyaDEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le vendredi 9 février 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2024

DELIBERATION

N° 03/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Demandes de subventions
pour le projet de démolition
partielle de l'immeuble
GUIDI

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Karine BOERI à Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire explique que le permis de démolition pour la maison GUIDI a été obtenu, et est purgé de tout recours depuis le 6 janvier 2024. La consultation des entreprises, pour la démolition, est en cours. Les travaux devraient donc débuter en 2024.

Le montant de l'opération de démolition est de 2 440 546 € HT et se décompose comme suit :

- Montant total des travaux : 2 004 700 € HT
- Mission de MOE et diagnostics complémentaires : 8 % x 2 004 700 € HT = 160 376 € HT
- Comblement canal CACCIARDI sur zone d'influence de la maison GUIDI : 75 000 € HT
- Divers et aléas = 10 % x 2 004 700 € HT = 200 470 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide de l'État, dans le cadre du fond Barnier, à hauteur de 2 033 846 €, et l'aide du Département, dans le cadre des aides aux collectivités à hauteur de 406 700 €, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE les demandes de subventions à l'État et au Département pour le projet de démolition partielle de l'immeuble GUIDI.

APPROUVE le plan de financement.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : PROJET DE DÉMOLITION PARTIELLE DE L'IMMEUBLE GUIDI

DEPENSE :

Montant 2 440 546 € HT

RECETTES :

ETAT (environ 83%) 2 033 846 €
(Dans le cadre du fonds Barnier)
DEPARTEMENT (environ 16%) 406 700 €
(Dans le cadre des aides aux collectivités)

Montant TTC : 2 928 655,20 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 09/02/2024



Le Maire,

Sébastien OLHARAN